

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°71

2^{ème} semestre 2017

Directeur de publication : Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2017 – 2^{ème} semestre 2017

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/48 relative à l'installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/49 relative à l'installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
13 novembre 2017	Délibération n°DCS201750/ relative à l'approbation des procès-verbaux des séances des conseils syndicaux des 09 juin 2017 et 29 juin 2017
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/51 relative à l'élection d'un nouvel assesseur
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/52 relative à la désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/53 relative à la modification de la délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offres du SIRMOTOM
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/54 relative à la modification des statuts du SIRMOTOM
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/55 relative au renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/56 relative à l'avenant n°4 au marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/57 relative à la création de deux postes d'adjoint administratif principal territorial de 1 ^{ère} classe dans le cadre d'avancements de grade
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/58 relative à la modification du règlement de collecte du SIRMOTOM
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/59 relative à la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet
13 novembre 2017	Délibération n°DCS2017/60 relative au changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/61 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil syndical du 13 novembre 2017
15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/62 relative à la reprise totale d'une provision
15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/63 relative à la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2017

15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/64 relative à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour nécessité de service
15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/65 relative à l'approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
15 décembre 2017	Délibération n°DCS2017/66 relative à l'indemnité de conseil allouée au comptable public



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/48

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :

**INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET
SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE MONTEREAU**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : -

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHTIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/48 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** L'arrêté préfectoral n°2016/DCRL/BCCCL n°80 du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férottes et Voulx ;
- VU** L'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/12 du 09 mars 2017 portant représentation substitution des Communautés de Communes du Pays de Montereau et de Moret Seine-et-Loing au Syndicat mixte de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) ;
- VU** L'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/66 du 17 juin 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/12 du 09 mars 2017 portant représentation substitution des Communautés de Communes du « Pays de Montereau » et de « Moret Seine-et-Loing » au Syndicat mixte de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM)
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » en date du 13 octobre 2014, précisant l'élection de vingt-huit délégués titulaires et de vingt-huit délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Barbey, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, La Brosse-Montceaux, Laval en Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, et Varennes-sur-Seine ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais » en date du 19 décembre 2014, précisant l'élection de huit délégués titulaires et de huit délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury Férottes, et Voulx ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » en date du 22 juin 2015 portant désignation d'un nouveau délégué suppléant au SIRMOTOM,
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » en date du 20 juin 2016 portant désignation des délégués communautaires au SIRMOTOM,
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » en date du 12 décembre 2016 portant désignation d'un nouveau délégué au SIRMOTOM,
- VU** La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 10 avril 2017, portant désignation de représentants au SIRMOTOM,

**DCS2017/48 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

- VU** La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 26 juin 2017, portant désignation de représentants au SIRMOTOM,
- VU** La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 09 octobre 2017 portant désignation des délégués communautaires,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2015/01 du 02 février 2015 relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2015/38 du 02 octobre 2015 relative à l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour la « Communauté de Communes des Deux Fleuves »,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2016/31 du 24 juin 2016 relative à l'installation de nouveaux délégués titulaires et délégués suppléants pour la « Communauté de Communes des Deux Fleuves »,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2017/01 du 20 février 2017 relative à l'installation d'un délégué titulaire pour la « Communauté de Communes des Deux Fleuves »,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2017/26 du 09 juin 2017 relative à l'installation des nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau issus de la Communauté de Communes Bocage Gâtinais,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2017/35 du 29 juin 2017 relative à l'installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau,

A la suite de la transmission de l'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/66 du 17 juillet 2017, la Communauté de Communes Pays de Montereau a procédé aux nouvelles désignations des délégués communautaires pour siéger au SIRMOTOM.

Les membres du Conseil Syndical se doivent d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, Mesdames et Messieurs :

<u>Pour la commune de :</u>	<u>En qualité de délégué titulaire :</u>	<u>En qualité de délégué suppléant :</u>
Barbey	SIMARD Joël BERGAMASCHI Jean-Louis	BAILLET Jean-Luc LAVAUX Pierre
Blennes	DALICIEUX Pascal SANCHEZ Patrice	SOLAZZO Arnaud BARDIN Laurent
La Brosse Montceaux	PATY Claude DUFFAULT Annie	DUSSAUD Dominique BERTIN Sandrine

*DCS2017/48 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU*

Cannes Ecluse	CADARIO Stéphane LENARDUZZI Axel	PENOT Francis CABANNE Sandrine
Chevry en Sereine	MUNOZ Alain PLANADE Muriel	TOURNIER Jean-Claude FABRY Colette
Courcelles en Bassée	CORBIN Alain TIMON Jocelyne	DEFORGES Patrice JAMET Jocelyne
Diant	MOISSON Alain GODON Chantal	DOUSSOT Jean-Pierre DA COSTA FERREIRA Paulo
Esmans	DELALANDRE Laurent POUSSEL Patrick	NICOLAS Christophe SANSOVINI Maurice
Forges	DA SILVA Manuel BUZZI Damien	BILLARD Arnaud SCHNELL Christian
La Grande Paroisse	QUERMELIN Christina LEDOUX Emmanuel	CAZES Catherine VANGELI Gabriel
Laval en Brie	CADET Jérémy CHON Patrick	DALBARD Geneviève VERSCHAEVE Jean-Pierre
Marolles	FONTAINE Frédéric AQUILON Dominique	DANCOISNE Pierre HONDERLIK Michèle
Misy sur Yonne	CHEREAU Casimir OLLAR Michel	DESHAYES Mélodie BIROST Michèle
Montereau-Fault-Yonne	CHERON James AFONSO Manuel	CASTELLAIN Jocelyne JEGO Yves
Montmachoux	CHARET Monique BLANCHET Marie-Hélène	GLEIZES Emmanuel CHARBONNIER Jean-Baptiste
Noisy Rudignon	SAGOT Véronique PRAT Françoise	LECONTE Fabien DESANTE Marie-Laure
Saint Germain Laval	AUTHIER Bernard DE SAINT LOUP Marie-Claude	DUHAMEL Nathalie FAGIS Christophe
Salins	TROUVE Pierre MAILLARD Gaston	QUIMBRE Maryvonne COCET Michèle

**DCS2017/48 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

Thoury Ferrottes	CHOLLET Denis DEMONT René	TOUZEAU Grégoire ROY Yves
Varenes sur Seine	GOSSEREZ Alain THILLAYS Bernard	DUPRE Maryse ROUSSELET Marie-Annick
Vouix	ALLAIN Gérard AFONSO Jean	MAILLARD Pascal PAILLARD Danièle

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM :

<u>Pour la commune de :</u>	<u>En qualité de délégué titulaire :</u>	<u>En qualité de délégué suppléant :</u>
Barbey	SIMARD Joël BERGAMASCHI Jean-Louis	BAILLET Jean-Luc LAVAUX Pierre
Blennes	DALICIEUX Pascal SANCHEZ Patrice	SOLAZZO Arnaud BARDIN Laurent
La Brosse Montceaux	PATY Claude DUFFAULT Annie	DUSSAUD Dominique BERTIN Sandrine
Cannes Ecluse	CADARIO Stéphane LENARDUZZI Axel	PENOT Francis CABANNE Sandrine
Chevry en Sereine	MUNOZ Alain PLANADE Muriel	TOURNIER Jean-Claude FABRY Colette
Courcelles en Bassée	CORBIN Alain TIMON Jocelyne	DEFORGES Patrice JAMET Jocelyne
Diant	MOISSON Alain GODON Chantal	DOUSSOT Jean-Pierre DA COSTA FERREIRA Paulo
Esmans	DELALANDRE Laurent POUSSEL Patrick	NICOLAS Christophe SANSOVINI Maurice
Forges	DA SILVA Manuel BUZZI Damien	BILLARD Arnaud SCHNELL Christian
La Grande Paroisse	QUERMELIN Christina LEDOUX Emmanuel	CAZES Catherine VANGELI Gabriel

**DCS2017/48 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

Laval en Brie	CADET Jérémy CHON Patrick	DALBARD Geneviève VERSCHAEVE Jean-Pierre
Marolles	FONTAINE Frédéric AQUILON Dominique	DANCOISNE Pierre HONDERLIK Michèle
Misy sur Yonne	CHEREAU Casimir OLLAR Michel	DESHAYES Mélodie BIROST Michèle
Montereau-Fault-Yonne	CHERON James AFONSO Manuel	CASTELLAIN Jocelyne JEGO Yves
Montmachoux	CHARET Monique BLANCHET Marie-Hélène	GLEIZES Emmanuel CHARBONNIER Jean-Baptiste
Noisy Rudignon	SAGOT Véronique PRAT Françoise	LECONTE Fabien DESANTE Marie-Laure
Saint Germain Laval	AUTHIER Bernard DE SAINT LOUP Marie-Claude	DUHAMEL Nathalie FAGIS Christophe
Salins	TROUVE Pierre MAILLARD Gaston	QUIMBRE Maryvonne COCET Michèle
Thoury Ferrottes	CHOLLET Denis DEMONT René	TOUZEAU Grégoire ROY Yves
Varenes sur Seine	GOSSEREZ Alain THILLAYS Bernard	DUPRE Maryse ROUSSELET Marie-Annick
Voulx	ALLAIN Gérard AFONSO Jean	MAILLARD Pascal PAILLARD Danièle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/49

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET
D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHTIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/49 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D’UN NOUVEAU DELEGUE
SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** L’arrêté préfectoral n°2016/DCRL/BCCCL n°82 du 16 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing à la commune de Flagy,
- VU** L’arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/12 du 09 mars 2017 portant représentation substitution des Communautés de Communes du Pays de Montereau et de Moret Seine-et-Loing au Syndicat mixte de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) ;
- VU** L’arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/66 du 17 juin 2017 modifiant l’arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/12 du 09 mars 2017 portant représentation substitution des Communautés de Communes du « Pays de Montereau » et de « Moret Seine-et-Loing » au Syndicat mixte de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM)
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » en date du 13 octobre 2014, précisant l’élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, et Ville-Saint-Jacques ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » en date du 20 juin 2017 portant sur la désignation des représentants au sein du SIRMOTOM,
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2015/01 du 02 février 2015 relative à l’installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM,

A la suite de la transmission des arrêtés préfectoraux, la Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing a procédé à de nouvelles désignations de représentants de la commune de Flagy pour siéger au SIRMOTOM.

Les membres du Conseil Syndical se doivent d’accueillir et d’installer au sein du SIRMOTOM, en qualité de délégué titulaire Monsieur Gabriel GOLDSTEIN, et en qualité de délégué suppléant Madame Florence DUBREUCQ.

**DCS2017/49 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE
SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING**

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, en qualité de délégué titulaire Monsieur Gabriel GOLDSTEIN, et en qualité de délégué suppléant Madame Florence DUBREUCQ.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/50

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES
CONSEILS SYNDICAUX DES 09 JUIN 2017 ET 29 JUIN 2017**

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/50 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS SYNDICAUX DES
09 JUIN 2017 ET 29 JUIN 2017**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur les procès-verbaux des Conseil Syndicaux qui se sont tenus les 09 juin et 29 juin 2017, et de formuler si nécessaire des observations.

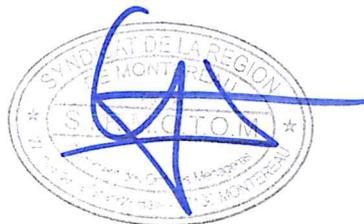
Un exemplaire de chacun a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver les procès-verbaux des Conseil Syndicaux qui se sont tenus les 09 juin et 29 juin 2017, tel qu'ils sont annexés.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/51

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d'Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
ELECTION D'UN NOUVEL ASSESSEUR

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : -

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHTIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-10, L.2122-7, L.2122-7-1 ;
- VU La délibération du SIRMOTOM DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- VU La délibération du SIRMOTOM DCS2015/07 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, portant sur l'élection du secrétaire, secrétaire-adjoint et de six assesseurs,
- VU La délibération du SIRMOTOM DCS2015/41 prise en Conseil Syndical le 29 juin 2017, portant sur l'élection du secrétaire, secrétaire-adjoint et de six assesseurs,
- VU La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 09 octobre 2017 portant désignation des délégués communautaires,
- VU La délibération du SIRMOTOM adoptée ce jour relative à l'installation de nouveaux représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau,

A la suite de la nouvelle désignation des représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau, Madame ROUSSELET ne siège plus au SIRMOTOM en qualité de délégué titulaire. En conséquence il convient de la remplacer dans sa fonction de 3^{ème} Assesseur du Bureau du SIRMOTOM.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} Assesseur.

Après avoir rappelé que conformément :

- aux articles L5211-2 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Syndical procèdent à l'élection du 6^{ème} assesseur, à bulletin secret ;
- à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule à bulletins secret et à la majorité absolue. Si, au cours des deux premiers tours aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il y aura un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Monsieur le Président appelle à candidature pour ce poste :

Monsieur Casimir CHEREAU propose sa candidature à ce poste.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du 3^{ème} Assesseur :

Candidat : Monsieur Casimir CHEREAU

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
 - Nombre de présent : 42
 - Nombre de votants : 44
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
-
- Suffrages exprimés : 44
 - Majorité absolue : 23

a obtenu :

- Monsieur Casimir CHEREAU : 44 voix

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, **Monsieur Casimir CHEREAU** avec 44 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé « élu » 3^{ème} Assesneur du Syndicat, par Monsieur James CHERON Président, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171120-DCS2017_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/52

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU
SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM**

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/52 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT
AU SYTRADEM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La délibération n°DCS2014/26 en date du 19 mai 2014, relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** La délibération n°DCS2015/01 en date du 02 février 2015, relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM ;
- VU** La délibération n°DCS2015/08 en date du 02 février 2015, relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** La délibération n°DCS2016/40 en date du 21 novembre 2016, relative à la désignation de deux représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM en qualité de délégué suppléant ;
- VU** La délibération n°DCS2017/29 en date du 09 juin 2017, relative à la désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** La délibération n°DCS2017/44 en date du 29 juin 2017, relative à la désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 09 octobre 2017 portant désignation des délégués communautaires,
- VU** La délibération du SIRMOTOM adoptée ce jour relative à l'installation de nouveaux représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau,
- VU** L'article 7 des statuts du SYTRADEM, le Conseil Syndical est composé de la manière suivante :
 - SIRMOTOM** – 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
 - SMETOM** – 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants

A la suite de la nouvelle désignation des représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau, Madame Marie-Hélène FONTENAILLE ne siège plus au SIRMOTOM en qualité de délégué titulaire, en conséquence il convient de procéder à la nouvelle désignation d'un représentant du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM en qualité de délégué titulaire.

LE CONSEIL SYNDICAL
à bulletin secret, désigne le représentant suivant :

Madame Christina QUERMELIN.

**DCS2017/52 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT
AU SYTRADEM**

La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

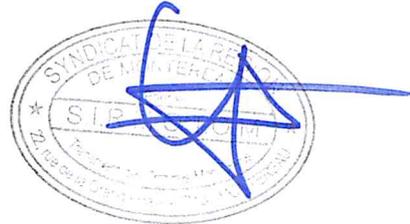
Monsieur CHERON James
Monsieur AFONSO Manuel
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur CORBIN Alain
Monsieur MARTIN Denys
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame QUERMELIN Christina

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur DELALANDRE Laurent
Monsieur CHIANESE Vincent
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/53

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES
MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES
DU SIRMOTOM**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/53 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 22 ;
- VU** Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** La délibération DCS2015/09 en date du 02 février 2015 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** La délibération DCS2016/42 en date du 21 novembre 2016 relative à la modification de la délibération n°DCS2015/09 en date du 02 février 2015, portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** La délibération DCS2017/45 en date du 29 juin 2017 relative à la modification de la délibération désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIRMOTOM ;
- VU** La délibération prise par la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 09 octobre 2017 portant désignation des délégués communautaires ;
- VU** La délibération du SIRMOTOM adoptée ce jour relative à l'installation de nouveaux représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau ;

A la suite de la nouvelle désignation des représentants de la Communauté de Communes Pays de Montereau, Madame Marie-Hélène FONTENAILLE ne siège plus au SIRMOTOM en qualité de délégué titulaire.

En conséquence il convient de procéder à la titularisation du 1^{er} suppléant inscrit sur la même liste que le titulaire.

La Commission d'Appel d'Offres est désormais composée ainsi :

Représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres :
Monsieur Bernard AUTHIER

Membres titulaires :
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur FONTAINE Frédéric
Monsieur ALLAIN Gérard

Membres suppléants :
Monsieur CHOMET Guy
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur CHEREAU Casimir

**DCS2017/53 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM**

Conformément au Code des Marchés Publics, seuls ces représentants ont voix délibérative.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Un représentant du service compétent,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres,

Peuvent participer, lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public,
- Un représentant de la Direction Départementale de la Protection de la Population.

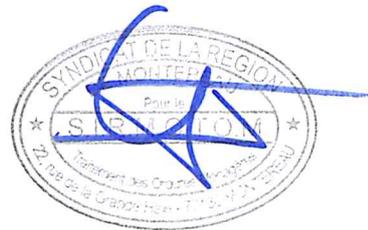
Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

De procéder à la titularisation de Monsieur Frédéric FONTAINE membre suppléant, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du SIRMOTOM, en remplacement de Madame Marie-Hélène FONTENAILLE.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/54

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHTIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** L'arrêté préfectoral 72 B.C.C.D. 054 du 19 mai 1972 portant création du « Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères » modifié par l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2002 n°55 en date du 06 juin 2002 portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte,
- VU** L'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2002 n°52 en date du 05 juin 2002 autorisant le retrait des communes de Pamfou, Valence-en-Brie et Echouboulains du Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,
- VU** L'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2003 n°112 en date du 10 octobre 2003 portant retrait des communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine et adhésion de la communauté de communes des « Deux Fleuves » au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,
- VU** L'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°12 en date du 25 janvier 2012 portant représentation-substitution de la communauté de communes du « Bocage Gatinais » en lieu et place des communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férrottes et Voulx au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,
- VU** L'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°19 en date du 30 janvier 2012 portant représentation-substitution de la communauté de communes « Moret-Seine-et-Loing » en lieu et place de la commune de Dormelles au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,
- VU** L'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°52 en date du 23 mai 2012 portant modification des statuts Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,
- VU** L'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/95 en date du 25 septembre 2014 portant modification des statuts Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères,

DCS2017/54 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

- VU** L'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCL/14 en date du 13 février 2015 portant représentation-substitution de la communauté de communes « Bassée Montois » au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM),
- VU** L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°80 du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la communauté de communes des « Deux Fleuves » aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férrottes et Voulx,
- VU** L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°82 du 16 novembre 2016 portant extension du périmètre de la communauté de communes « Moret Seine-et-Loing » à la commune de Flagy,
- VU** L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°94 du 15 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » et changement de dénomination à compter du 1^{er} janvier 2017,
- VU** L'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/12 en date du 09 mars 2017 portant représentation-substitution des communautés de communes « Pays de Montereau » et de « Moret Seine-et-Loing » au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM),
- VU** L'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/66 en date du 17 juin 2017 modifiant l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/12 portant représentation-substitution des communautés de communes « Pays de Montereau » et de « Moret Seine-et-Loing » au Syndicat intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM),
- VU** La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 31 octobre 1973 portant sur l'admission d'une commune autre que celles primitivement associées : commune de Villebéon,
- VU** La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 04 octobre 1974 portant sur l'admission d'une commune autre que celles primitivement associées : commune de Barbey,
- VU** La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 20 mars 1975 portant sur l'admission d'une commune autre que celles primitivement associées : commune d'Echouboulains,
- VU** La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 15 juin 1992 portant sur la modification de l'article 16 des statuts du Syndicat,
- VU** La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 07 novembre 1995 portant sur la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat,

- VU La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 27 février 2002 portant sur la modification des statuts du SIRMOTOM, notamment ses articles 1, 2 et 16,
- VU La délibération prise par le SIRMOTOM en date du 27 février 2002 portant sur le retrait des communes de Pamfou, Valence-en-Brie, Echouboulains du SIRMOTOM,
- VU La délibération du SIRMOTOM n°2011/19 en date du 23 mai 2011 portant sur la modification des statuts du SIRMOTOM, notamment ses articles 1, 2 et 4,
- VU La délibération du SIRMOTOM n°DCS2012/20 en date du 04 mai 2012 portant sur la modification des statuts du SIRMOTOM, notamment l'article 2,
- VU La délibération du SIRMOTOM n°DCS2014/23 en date du 17 mars 2014 portant sur la modification des statuts du SIRMOTOM, notamment l'article 6,
- VU La délibération du SIRMOTOM n°DCS2015/26 en date du 22 mai 2015 portant sur la modification des statuts du SIRMOTOM, notamment ses articles 2 et 9,

CONSIDERANT Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes délibéré le 12 décembre 2016 et ses annexes, et reçu par le Syndicat le 30 janvier 2017,

Au regard des remarques émises par la Chambre Régionale des Comptes sur les statuts du SIRMOTOM, ainsi qu'à la suite de l'établissement des différents arrêtés préfectoraux répondant notamment à l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale, il convient d'apporter les modifications suivantes :

1) Modification de l'article II – Collectivité adhérentes

- Afin de tenir compte de l'extension du périmètre de la communauté de communes « Moret Seine et-Loing » à la commune de Flagy, le paraphe sera modifié ainsi :

« C.C. Moret Seine et Loing

(Communes de Dormelles, Flagy, Saint-Ange-Le-Vieil, Villemaréchal et Ville-Saint Jacques) »

- Afin de tenir compte de l'extension du périmètre de la communauté de communes des « Deux Fleuves » aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férrottes et Voulx, et du changement de dénomination la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » pour « Pays de Montereau », le paraphe sera modifié ainsi :

« C.C. Pays de Montereau

(Communes de Barbey, Blennes, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins Thoury-Ferrottes, Varennes-sur-Seine, et Voulx) »,

2) Modification de l'article III – Objet du Syndicat

➤ Le mot « commune » sera remplacé par « collectivités », le texte sera :
« 1. D'organiser la collecte des ordures ménagères entre les collectivités adhérentes » ;

➤ L'usine d'incinération ayant été démolie, le texte sera remplacé par :
« 2. D'exploiter les déchetteries situées sur le territoire du Syndicat » ;

3) Modification de l'article XI – Dépenses du Syndicat et Suppression de l'article XII – RECETTES DU SYNDICAT

➤ Le titre de l'article sera modifié comme suit :
« Article XI – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES »

➤ Les recettes du Syndicat seront intégrées dans l'article « Article XI – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES »

➤ La rédaction de l'article comportera les modifications suivantes :

XI.1 Budget du Syndicat

Le Syndicat pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à celles pouvant découler de ses responsabilités ou qui en résulteraient.

XI.2 Recettes du syndicat

Les recettes comprennent :

- *La contribution des collectivités adhérentes au Syndicat,*
- *Le revenu des biens, meubles et immeubles du Syndicat,*
- *Les sommes qu'il reçoit de personnes publiques ou privées, en échange d'un service rendu,*
- *Les subventions et dotations,*
- *Les produits des dons et legs,*
- *Le produit des emprunts,*
- *Toute autre ressource liée à son activité.*

4) Modification de l'article XIII – ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES

➤ L'article XIII change de numérotation :
« ARTICLE XII- ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES

5) Modification de l'article XIV – RETRAIT DU SYNDICAT

➤ La numérotation de l'article XIV et des paragraphes est modifiée :

« *ARTICLE XIII- RETRAIT DU SYNDICAT* »

« *XIII.1* »

« *XIII.2* »

« *XIII.3* »

En Conseil Syndical du 22 mai 2015, la délibération n°DCS2015/26 portant sur la modification des statuts des SIRMOTOM avait été adoptée.

La préfecture n'a jamais établi l'arrêté correspondant. Aussi il convient également de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir intégrer dans le prochain arrêté préfectoral la modification de l'article IX « LE BUREAU ».

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'adopter les propositions de modification des articles 2, 3, 11 et 13 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet d'intégrer dans le prochain arrêté préfectoral les stipulations de la délibération n°DCS2015/26 relatives à l'article 9.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/55

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L’ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/55 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
DE LA DEUXIEME CHANCE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération n°DCS2014/62 en date du 1^{er} décembre 2014 portant la signature de la convention de partenariat avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance,

La convention de partenariat avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance prendra fin au 1^{er} décembre 2017. A cet effet il convient de prévoir son renouvellement afin de permettre une planification des prochaines actions à mener.

Dans le cadre de l'action menée par l'Ecole de la 2^{ème} Chance 77, le S.I.R.M.O.T.O.M. pourrait poursuivre son soutien au projet d'insertion professionnelle afin de faciliter l'intégration des bénéficiaires de l'E2C 77 sur le marché du travail et d'autre part de faciliter les recrutements de l'entreprise.

Dans un même temps, l'Ecole de la 2^{ème} Chance 77 viendra soutenir le S.I.R.M.O.T.O.M dans ses actions.

Au titre de ce partenariat, le S.I.R.M.O.T.O.M s'engagerait à :

Participer à l'instance de gouvernance de l'association

Le conseil d'administration de l'association E2C77 se réunit deux à trois fois par an. Il est partie prenante dans la stratégie de l'établissement et accompagne la mise en œuvre des projets ; en outre ; il se prononce sur les grandes décisions qui engagent l'association. En choisissant de siéger de manière active au conseil d'administration de l'E2C77, le S.I.R.M.O.T.O.M. donne à voir son implication comme acteur non seulement économique mais aussi sociétal et social au cœur d'un territoire (la Seine-et-Marne), plus grand département de France, dans lequel il est implanté de longue date avec une visibilité croissante.

Contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des stagiaires de l'E2C77 en :

- Présentant les métiers de la collecte et de la gestion des déchets. Pour faire découvrir aux jeunes ces métiers, le S.I.R.M.O.T.O.M interviendra dans les classes.
- Organisant des visites de site : outre la découverte du monde de l'entreprise à titre individuel, l'E2C77 développe un dispositif de visite entreprise –industrielle ou non – afin d'éveiller ses étudiants à la diversité des métiers et à la compréhension globale des enjeux auxquels les structures sont confrontées.
- Faisant connaître les postes vacants : le S.I.R.M.O.T.O.M s'engage à transmettre à l'E2C, les postes à pourvoir correspondant aux compétences des jeunes de l'E2C.
- Accueillant des stagiaires : selon le principe de l'alternance acquisition de compétences à l'école et en entreprise, les étudiants de l'E2C77 passent 50% de leur temps à découvrir, se familiariser et progresser avec l'univers professionnel durant des périodes d'un mois. En accueillant nos jeunes adultes (rémunération prise en charge par la Région IDF) dans sur son site, le S.I.R.M.O.T.O.M participe à l'effort d'insertion qui vise à l'autonomisation de nos élèves.

**DCS2017/55 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
DE LA DEUXIEME CHANCE**

- Versant de la taxe d'apprentissage : en choisissant de verser une part de sa taxe d'apprentissage, le S.I.R.M.O.T.O.M impactera directement la capacité de l'E2C77. Le S.I.R.M.O.T.O.M pourra aussi solliciter ses fournisseurs afin qu'ils choisissent de verser leur taxe d'apprentissage à l'E2C77.
- Soutenant les actions pédagogiques et culturelles : l'E2C77 organise des événements comme la journée de la solidarité, et 2 à 3 fois par an, des rendez-vous culturels de bon niveau – concerts de musique classique ou jazz – visant à réunir dirigeants et cadres d'entreprise, étudiants de l'E2C, formateurs et partenaires institutionnels. S.I.R.M.O.T.O.M pourrait apporter son soutien à ces événements avec la mise à disposition de matériaux.

Au titre de ce partenariat, l'Ecole de la 2^{ème} Chance 77 s'engagerait à :

Obligations publicitaires

Assurer la parfaite lisibilité du logo du S.I.R.M.O.T.O.M, en conformité avec sa charte graphique communiquée sur l'ensemble des outils de communication de l'E2C77 (stands, eletter, dépliants, site internet...)

Obligations de non concurrence et de discrétion

- L'E2C 77 s'oblige à ne pas porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, l'honneur et l'image de marque du S.I.R.M.O.T.O.M. ;
- L'E2C 77 s'oblige à ne révéler aucune information sur la situation du S.I.R.M.O.T.O.M qui lui serait permise de connaître.

Obligations partenariales

- Communiquer au S.I.R.M.O.T.O.M des listes de CV des stagiaires de l'E2C 77,
- Informer ses stagiaires sur les offres d'emploi soumises par le S.I.R.M.O.T.O.M,
- Faire connaître à ses anciens bénéficiaires les emplois proposés par le S.I.R.M.O.T.O.M.,
- Proposer au S.I.R.M.O.T.O.M. d'intervenir auprès des stagiaires de l'E2C77 sur le thème de l'emploi et de la découverte des métiers,
- Informer le S.I.R.M.O.T.O.M. des événements organisés par l'E2C77 et lui permettre d'y participer,
- L'Ecole de la Deuxième Chance accueille des stagiaires souhaitant développer des compétences particulières. Celles-ci pourraient être associées aux différentes actions du SIRMOTOM. Le Syndicat pourra bénéficier du savoir-faire de l'établissement, et de la motivation des stagiaires.

Par ailleurs, l'établissement bénéficiera ainsi d'un cadre concret et complet d'actions à proposer à ses élèves.

Le S.I.R.M.O.T.O.M sollicite la participation de l'Ecole dans le cadre des projets suivants (*liste non exhaustive*) :

Sensibilisation en porte à porte : il s'agit de rendre visite aux usagers, afin de recueillir leurs impressions sur le service, les sensibiliser aux différentes problématiques environnementales et les informer des actions et services du S.I.R.M.O.T.O.M.

*DCS2017/55 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
DE LA DEUXIEME CHANCE*

Intérêt(s) pour le SIRMOTOM : diffuser sa communication de manière plus directe et concrète auprès des habitants de son territoire ;

Intérêt(s) pour l'Ecole : permettre l'apprentissage du langage institutionnel, et des différentes techniques d'entretien

Enquêtes téléphoniques : les stagiaires pourront être amenés à réaliser des enquêtes de satisfactions sur le service, demander l'avis des usagers sur un sujet précis.

Intérêt(s) pour le SIRMOTOM : permettre une remontée d'informations directement de l'utilisateur, afin d'apporter des actions correctives et connaître l'avis de la population concernant les projets menés ;

Intérêt(s) pour l'Ecole : permettre l'apprentissage des différentes techniques d'enquête.

Montage de projets en relation avec la Prévention des déchets/le tri sélectif : le Syndicat est amené à monter, sporadiquement, des projets relatifs à la prévention et au tri sélectif. Ces montages demandent des moyens humains et techniques. L'Ecole peut venir en support de ces projets, en réalisant des travaux en partenariat avec le Syndicat.

Intérêt(s) pour le SIRMOTOM : permettre une remontée d'informations directement de l'utilisateur, afin d'apporter des actions correctives, et connaître l'avis de la population concernant ses projets ;

Intérêt(s) pour l'Ecole : Permettre l'apprentissage de la conduite de projet (aspects logistiques et financiers).

Montage de conférences, d'interventions : le SIRMOTOM est amené à intervenir auprès du grand public ou des administrations concernant des domaines relevant de sa compétence. L'idée est d'associer l'Ecole à ses démarches, pour la réalisation des fichiers powerpoint, les réservations des salles.

Intérêt(s) pour le SIRMOTOM : gain de temps concernant le montage de ces projets ;

Intérêt(s) pour l'Ecole : apprentissage de l'utilisation de Powerpoint et de la construction d'un document de communication.

La présente convention sera conclue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2017. Une contribution de 20 000 € sera versée 3 fois, dont une au démarrage du partenariat (à la signature de la présente convention), puis à la date anniversaire les deux années suivantes.

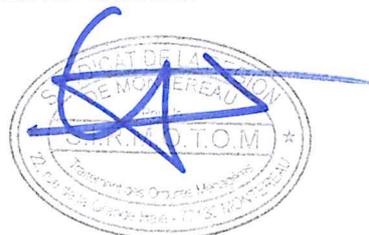
**DCS2017/55 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
DE LA DEUXIEME CHANCE**

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE,**

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance à compter du 1^{er} décembre 2017 sur une période de 3 ans,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/56

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**AVENANT N°4 AU MARCHÉ D’EXPLOITATION DES
DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

La Société COVED assure l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM de Montereau-Fault-Yonne et Voulx, dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 15 avril 2014, pour une durée de 5 ans.

1) L'avenant n°1 avait pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

La répartition des charges et engagements respectifs du SIRMOTOM et de la COVED dans la gestion délocalisée des flux de la déchetterie de Voulx dans le cadre de la mise aux normes de cette dernière.

Cet avenant n°1 n'a pas été finalisé et n'a pas été pris.

2) L'avenant n°2 avait pour objet l'intégration des prestations suivantes :

- La prise en charge par COVED de la collecte des huiles alimentaires,
- L'arrêt de l'apport de l'amiante lié en déchetterie à partir du 1^{er} avril 2015.

3) L'avenant n°3 avait pour objet l'intégration des prestations suivantes :

L'objet portait sur l'intégration d'un prix de collecte des huiles de vidange suite à l'arrêté du 08 août 2016 modifiant l'arrêté du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées, précisant « *le présent arrêté a pour objet de supprimer la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées...* ».

• **Descriptif des conditions de la prestation**

L'annexe financière du marché, en page 5 et 6, a été modifiée, colonne PU (€ HT) pour la ligne de prix Enlèvement, Recyclage, Valorisation ou Traitement des huiles de vidange.

- Déchetterie de Montereau : 95 € HT/m³
- Déchetterie de Voulx : 95 € HT/m³

Par esprit de transparence, la COVED facture au coût direct de ce qui lui ait facturé par le collecteur RODOR. Aussi, la formule de révision ne s'applique pas sur les tarifs de collecte de la COVED, et ceux-ci devront être revus si les conditions du collecteur RODOR viennent à être remodifiées.

4) L'avenant n°4 a pour objet l'intégration des prestations suivantes :

Le présent avenant a pour objet la modification du prix de « Gardiennage, entretien et gestion de la déchetterie de Voulx ».

Suite aux travaux de mises aux normes, la COVED doit effectuer de nouveaux contrôles règlementaires périodiques ainsi qu'assurer l'entretien supplémentaire lié à l'acquisition par le SIRMOTOM de bennes neuves.

- Montant annuel du Marché : 64.894,67 € H.T.
- Montant de l'avenant : 5.729,38 € H.T.
- Nouveau montant annuel du marché : 70.624,05 € H.T.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de réception au contrôle de légalité.

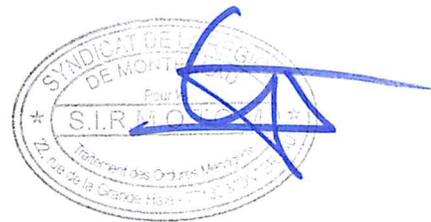
**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°4 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon - BP 80054 - 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/57

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**CREATION DE DEUX POSTES D’ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE DANS LE CADRE
D’AVANCEMENTS DE GRADE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/57 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE
1^{ERE} CLASSE DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Les décisions d'avancement de grade relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale. Elles ne peuvent être prononcées qu'après inscription des fonctionnaires sur un tableau d'avancement de grade et avis de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Afin de pouvoir nommer ces agents en qualité d'adjoint administratif principal de 1ère classe, dans le cadre d'avancements de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil :

- De créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2017,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**DCS2017/57 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE
1^{ERE} CLASSE DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE**

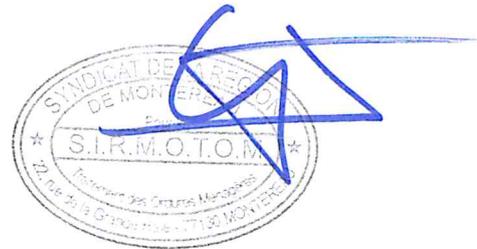
**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- De modifier en ce sens, le tableau des effectifs,
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, au budget du Syndicat,
- Appliquer les dispositions de la présente délibération à compter de la transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/58

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation

03 novembre 2017

Date d’Affichage

20 novembre 2017

OBJET :
**MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE
DU SIRMOTOM**

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHTIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU La délibération n°DCS2013/29 en date du 19 avril 2013, relative à l'instauration du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM,
- VU La délibération n°DCS2013/44 en date du 04 novembre 2013, relative à une modification du règlement de collecte portant sur la suppression des mentions concernant le pouvoir de police,
- VU La délibération n°DCS2016/15 en date du 14 mars 2016, relative à des modifications aux chapitres 5 et 7 du règlement de collecte,
- VU La délibération n°DCS2016/46 en date du 21 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM,

Des modifications sont nécessaires à apporter au règlement de collecte afin de répondre aux différents changements.

1) Chapitre 1- Principaux textes règlementaires

↳ Il sera ajouté :

« VU Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets »

2) Chapitre 2- Disposition générales

↳ Au point 2.2.2. Périmètre il convient de modifier les collectivités adhérentes, aussi le paragraphe sera rédigé ainsi :

« Les collectes s'effectuent sur 40 communes réparties sur les 5 communautés de communes suivantes :

- **Communauté de Communes Pays de Montereau :**
Barbey, Blennes, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Chevry en Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, Laval en Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury-Ferrottes, Varennes-sur-Seine, et Voulx,
- **Communauté de Communes Moret Seine et Loing :**
Dormelles, Flagy, Saint-Ange-Le Vieil, Villemaréchal et Ville-Saint-Jacques,
- **Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing :**
Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon,
- **Communauté de Communes Brie Nangissienne :**
La Chapelle-Rablais,
- **Communauté de Communes Bassée Montois :**
Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny Lencoup, La Tombe et Villeneuve-les-Bordes,

Ce périmètre pourra évoluer en fonction de nouvelles adhésions de communes ».

3) Chapitre 4- Organisation de la collecte des déchets ménagers

Au point : 4.5.1 Collecte en porte à porte / c) Nature des déchets acceptés à la collecte :

- ↪ Suppression de « *petits outillages* »
- ↪ Ajout de « *Les déchets constitués majoritairement de ferraille* ».

Au point : 4.6.1 Déchets non pris en compte dans la collecte :

- ↪ Ajout de « *les bouteilles non consignées peuvent être déposées en déchetterie* ».

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver les modifications du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM,
- De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171114-DCS2017_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/59

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’ATTACHE
TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant que les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement,

VU Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU Le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical,

CONSIDERANT Les besoins en matière de prévention et de gestion des déchets, il convient de recruter un Attaché Territorial qui sera chargé de la mise en place et du suivi de la politique environnementale du Syndicat concernant deux thématiques, à savoir la prévention des déchets et la collecte des déchets.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer un emploi permanent d'Attaché Territorial, pour le poste de Chargé de mission en matière de prévention et de gestion des déchets, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et rémunéré sur la grille d'un Attaché Territorial, à compter du 1^{er} avril 2016,
- Compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité,
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget du Syndicat,
- Signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus,
- Faire appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

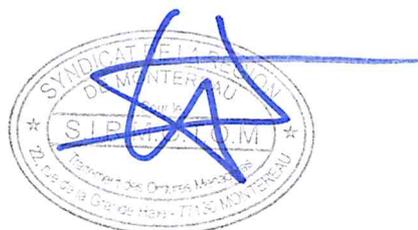
077-257701748-20171114-DCS2017_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

N° DCS2017/60

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

Date de Convocation
03 novembre 2017

Date d’Affichage
20 novembre 2017

OBJET :
**CHANGEMENT D’OPERATEUR POUR LA
TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/60 – CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération du SIRMOTOM n° 2010/23 en date du 05 juillet 2010 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT Que le SIRMOTOM utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem ;

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires du protocole ACTES, il convient de procéder au changement du serveur informatique, à savoir, l'interface « iXBus » par le nouveau serveur « iXChange », proposé par la société JVS-Mairistem ;

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Changer d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Permettre au SIRMOTOM d'accéder aux services iXChange de JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Seine-et-Marne, représentant l'Etat ;
- Signer le contrat de souscription entre le SIRMOTOM et la société JVS-Mairistem.

Fait et délibéré le 13 novembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171115-DCS2017_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/61

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

OBJET :
**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU 13 NOVEMBRE 2017**

Date de Convocation
07 décembre 2017

Date d’Affichage
22 décembre 2017

L’an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 13 novembre 2017, et de formuler si nécessaire des observations.

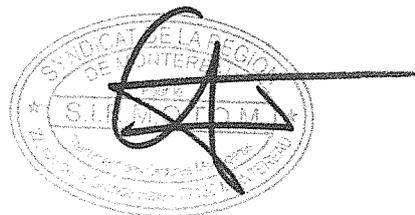
Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 13 novembre 2017, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/62

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

Date de Convocation

07 décembre 2017

Date d’Affichage

22 décembre 2017

OBJET :
REPRISE TOTALE D’UNE PROVISION

L’an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

DCS2017/62 – REPRISE TOTALE D'UNE PROVISION

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Les articles L.2321-2 29° et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2016/49 en date du 21 novembre 2016 autorisant la constitution d'une provision semi-budgétaire pour litiges et contentieux à hauteur de 240 000 €, inscrite au compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », à l'occasion de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 ;
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2017/33 en date du 09 juin 2017 portant sur l'avenant n° 8 « Lot n°1 – Collectes en porte à porte et maintenance des bacs » avec la société AUBINE, relatif au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages, attribué le 08 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la provision peut donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ;

CONSIDÉRANT Que l'avenant n° 8 a permis de répondre au contentieux et de procéder au règlement des factures à compter du 20 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT Que cette provision n'est plus justifiée ;

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver la reprise totale de la provision pour un montant de 240 000 €.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- De procéder à la reprise totale de la provision constituée pour un montant de 240 000 € ;
- D'inscrire cette reprise au chapitre 78 sur le compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » à l'occasion de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_62-DE

Accusé certifié exécutoire

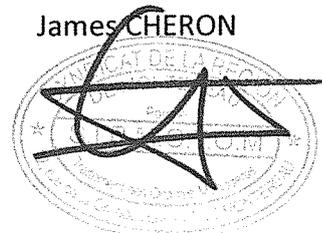
Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/63

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

Date de Convocation
07 décembre 2017

Date d’Affichage
22 décembre 2017

OBJET :
**DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET
DE L’EXERCICE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

DCS2017/63 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU la délibération n° DCS2017/17 du Conseil Syndical en date du 24 mars 2017 qui approuve le Budget Primitif de l'exercice en cours ;

VU la délibération n° DCS2017/47 du Conseil Syndical en date du 29 juin 2017 qui approuve la Décision Modificative n° 1 au budget de l'exercice 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2017.

En effet, il convient de procéder aux inscriptions des crédits destinés à régulariser la T.V.A des exercices 2014, 2015, 2016 et à ajuster ponctuellement les prévisions et les réalisations.

En conséquence, le projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2017 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fournitures non stockables - Chauffage	011	60613	- 280,00 €	
Fournitures d'entretien	011	60631	170,00 €	
Autres matières et fournitures	011	6068	30,00 €	
Contrats de prestations de services	011	611	222 308,00 €	
Locations immobilières	011	6132	2 125,00 €	
Versements à des organismes de formation	011	6184	- 10 000,00 €	
Autres frais divers	011	6188	248,00 €	
Annonces et insertions	011	6231	5 300,00 €	
Transports de biens	011	6241	- 4 500,00 €	
Autres charges exceptionnelles	67	678	73 300,00 €	
FCTVA	74	744		92,00 €
Participations - autres organismes	74	7478		- 92,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	77	775		702,00 €
Produits exceptionnels divers	77	7788		49 600,00 €
Reprises sur provisions pour risques et charges	78	7815		240 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	042	676	1 601,00 €	
TOTAL			290 302,00 €	290 302,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Frais d'études	20	2031		59,00 €
Concessions et droits similaires	20	2051		162,00 €
Terrains bâtis	21	2115	65 231,00 €	
Autres agencements et aménagements de terrains	21	2128		63,00 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21	2135		42,00 €
Autres constructions	21	2138		15,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	21	2158		23 000,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21	2183	900,00 €	180,00 €
Mobilier	21	2184	701,00 €	
Autres immobilisations corporelles	21	2188		50,00 €
Constructions	23	2313		6 060,00 €
Installations, matériel et outillage techniques	23	2315		35 600,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	040	192		1 601,00 €
TOTAL			66 832,00 €	66 832,00 €

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver cette décision modificative.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver la Décision Modificative n°2 au Budget de l'exercice 2017, telle que présentée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/64

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

Date de Convocation

07 décembre 2017

Date d’Affichage

22 décembre 2017

OBJET :
**CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL POUR NECESSITE DE SERVICE**

L’an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/64 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR
NECESSITE DE SERVICE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34, précisant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité de créer les emplois,
- VU** La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- VU** Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU** Le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical,

CONSIDERANT La nécessité de créer un emploi permanent, d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour le service du broyage des déchets verts à domicile et l'accueil en déchetteries.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du Syndicat, et de créer l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et rémunéré sur la grille des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Compléter en ce sens, le tableau des effectifs du Syndicat,
- Inscrire les sommes nécessaires au budget du Syndicat,
- Signer tous les actes ou documents aux effets ci-dessus,
- Appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet, à la date de transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/65

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

Date de Convocation
07 décembre 2017

Date d’Affichage
22 décembre 2017

OBJET :

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE
RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
SEINE-ET-MARNE**

L’an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2017/65 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE SEINE-ET-MARNE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25,
- VU** La convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,
- VU** La délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 10 octobre 2017, approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

CONSIDERANT La loi du 26 janvier 1984 qui prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDERANT Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

CONSIDERANT Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation,

CONSIDERANT Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

CONSIDERANT Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes,

CONSIDERANT Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes,

**DCS2017/65 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE SEINE-ET-MARNE**

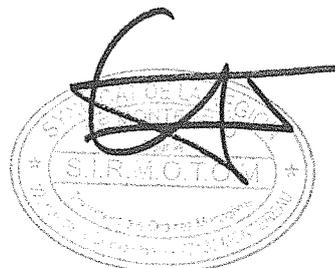
**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Signer la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,
- Signer tous documents relatifs à cette convention,
- Inscrire les crédits nécessaires auxdites prestations si nécessaire,
- Faire appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017

N° DCS2017/66

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	31
- Votants	35
- Représentés	04
- Absents	26

Date de Convocation
07 décembre 2017

Date d’Affichage
22 décembre 2017

OBJET :
INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

L’an deux mille dix-sept, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, LENARDUZZI, Mme PLANADE, M. CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. AUTHIER, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme BELTRAN, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, Mme KLEIN représentée par M. GOLDSTEIN, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mme GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M. OLLAR, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, DEMONT, SIMONET, Mmes ROBBE, HECTOR, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, instituant une indemnité de conseil susceptible d'être attribuée au Trésorier du Syndicat,
- VU L'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983,
- VU La délibération n°DCS2014/37 prise en Conseil Syndical du SIRMOTOM le 27 juin 2014, portant sur l'indemnité de conseil allouée au comptable public,

CONSIDERANT Qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité du Trésorier Principal, calculée suivant la moyenne des dépenses budgétaires du compte administratif des trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre,

CONSIDERANT Que Madame Marie-Christine CHARPENTIER-HILBERT succède à Monsieur SAMBRAS dans ses fonctions de Trésorier Principal à compter du 03 juillet 2017,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il convient à la suite de tout changement comptable, de prendre une nouvelle délibération.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Attribuer l'indemnité de conseil à Madame Marie-Christine CHARPENTIER-HILBERT, Comptable Public à compter du 03 juillet 2017,
- II. Fixer le taux de celle-ci en fonction de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, qui est ainsi rédigé :
 - L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années,
 - Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une Commune ou d'un Etablissement Public ainsi que les dépenses des bureaux d'aide sociale et caisse des écoles annexées au compte de la Collectivité sont ajoutées à celles de la Commune ou de l'Etablissement Public,

TARIFS :

- sur les 7 622,46 premiers Euros à raison de	3,00 %
- sur les 22 867,36 € suivants	2,00 %
- sur les 30 489.81 € suivants	1,50 %
- sur les 60 979.61 € suivants	1,00 %
- sur les 106 714.32 € suivants	0,75 %
- sur les 152 449.02 € suivants	0,50 %
- sur les 228 673.53 € suivants	0,25 %
- sur les 7 597 169,17 € suivants	0,10 %

En aucun cas, l'indemnité allouée par une Collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

III. Inscrire les crédits nécessaires au budget à l'article 6225, chapitre 011,

IV. Signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 15 décembre 2017,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20171218-DCS2017_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation